



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Armée de Terre
27^e brigade d'infanterie de montagne
Le chef d'état-major**

à Varcès, le 29 août 2023
N° 502767/27^e BIM/EM/CEM/NP

Le colonel Renaud Courbion
chef d'état-major
de la 27^e brigade d'infanterie de montagne

à

Monsieur le directeur de l'office du tourisme de La Meije

OBJET : avis de manœuvre militaire – exercice « CERCES 2023 ».

P. JOINTES : 1. Avis de manœuvre ;
2. Affiches « Avis au public » (FR, GB et IT).

J'ai l'honneur de vous informer que le grand champ de tir des Alpes (GCTA) Rochilles - Mont Thabor sera activé du 20 novembre au 1^{er} décembre 2023 à l'occasion de l'exercice « CERCES 2023 ».

Durant cet exercice la 27^e brigade d'infanterie de montagne (27^e BIM) effectuera des tirs d'infanterie, de chars, d'artillerie, des héliportages ainsi que des exercices de guidage aérien, dans les conditions prescrites par le régime du GCTA.

Les tirs auront lieu du 24 novembre au 1^{er} décembre 2023, de jour comme de nuit et les unités occuperont les positions suivantes : le poste de montagne du col du Télégraphe, le poste de montagne de Valloire, les Verneys, la Rivine, le lieu-dit Pratier, l'altiport de Bonnenuit, les Charmettes, le plan Lachat, les Mottets, le camp des Rochilles, le seuil des Rochilles.

Les zones des objectifs se situeront à l'intérieur des secteurs délimités par les points suivants :

- Crête de la Ponsonnière, Rocher de la Sauma, pointe des Cerces, Crête de rocher Marions, Collet de la Fourche, les Mottets ;
- Crêtes des Muandes, Roche de la grande Tempête, Roche du Chardonnet, Pointe de Névache, Crête de la Madeleine.

La zone interdite sera donc délimitée par la Pointe de la Tête Noire, le Mont Touvet, le Cheval Blanc, le Pic du Lac Blanc et le Roche Robert.

Des consignes strictes seront données aux militaires pour la préservation du milieu et une restitution irréprochable des sites. D'ores et déjà une campagne de nettoyage des zones de stationnement et des réceptacles de tir est planifiée au mois de juin 2024.

Le chef de bataillon Thibaut Ameline, officier en charge de cet exercice, pourra être joint par téléphone au 04.56.85.72.21 ou par mail à thibaut.ameline@intradef.gouv.fr.



AVIS DE MANŒUVRE

1. NOM ET NATURE DE L'EXERCICE

CERCES 2023 : manœuvre à tirs réels au grand champ de tir des Alpes (GCTA).

2. DATES DE L'EXERCICE : du 20 novembre au 1^{er} décembre 2023.

3. FORMATIONS PARTICIPANT A L'EXERCICE

Etat-major 27^e BIM, 27^e CCTM, 7^e BCA, 13^e BCA, 27^e BCA, 2^e REG, 4^e RCh, 93^e RAM, GAM.

4. LIEU DE L'EXERCICE

- préfecture de Savoie : Valloire, GCTA partie Rochilles-Mont Thabor ;
- préfecture des Hautes-Alpes : Pont de l'Alpe, col de la Ponsonnière.

5. RESPONSABLES DE L'ACTIVITÉ

- général Lionel Catar, commandant la 27^e brigade d'infanterie de montagne ;
- officier de marque : CBA Thibaut Ameline, 04.56.85.72.21.

6. MOYENS ENGAGÉS

6.1. effectif : 60/220/600, soit 880 hommes au total.

6.2. véhicules

- AMX 10 RC : 4 ;
- VBL : 10 ;
- VAB : 15 ;
- GRIFFON : 10 ;
- SERVAL : 3
- VAC ou VHM (chenilles métalloplastiques) : 12 ;
- PL : 40 ;
- mortiers 120 mm : 4 ;
- CAESAR : 3 ;
- VHL de type gamme commercial : 30.

6.3. moyens aériens

- hélicoptères : 1 (sécurité, héliportage de points hauts transmissions) ;
- avions de chasse en exercice d'appui air-sol fictif.

7. ITINÉRAIRES UTILISÉS

- (05) Pont de L'alpe – col de la Ponsonniere – Plan Lachat (itinéraire piéton) ;
- (73) Valloire – Plan Lachat – Vallon de l'Âne (itinéraire motorisé et piéton) ;
- (73) Valloire – col de la Plagnette – col des Cerces (itinéraire piéton).

8. ZONES DE MANŒUVRE

(voir cartes renseignées en PJ n°3).

AVIS A LA POPULATION
DES TIRS D'ARTILLERIE ET D'INFANTERIE
AURONT LIEU DU 20 NOVEMBRE
AU 1^{er} DÉCEMBRE 2023
DANS LE GRAND CHAMP DE TIR DES ALPES

"ROCHILLES MONT-THABOR"

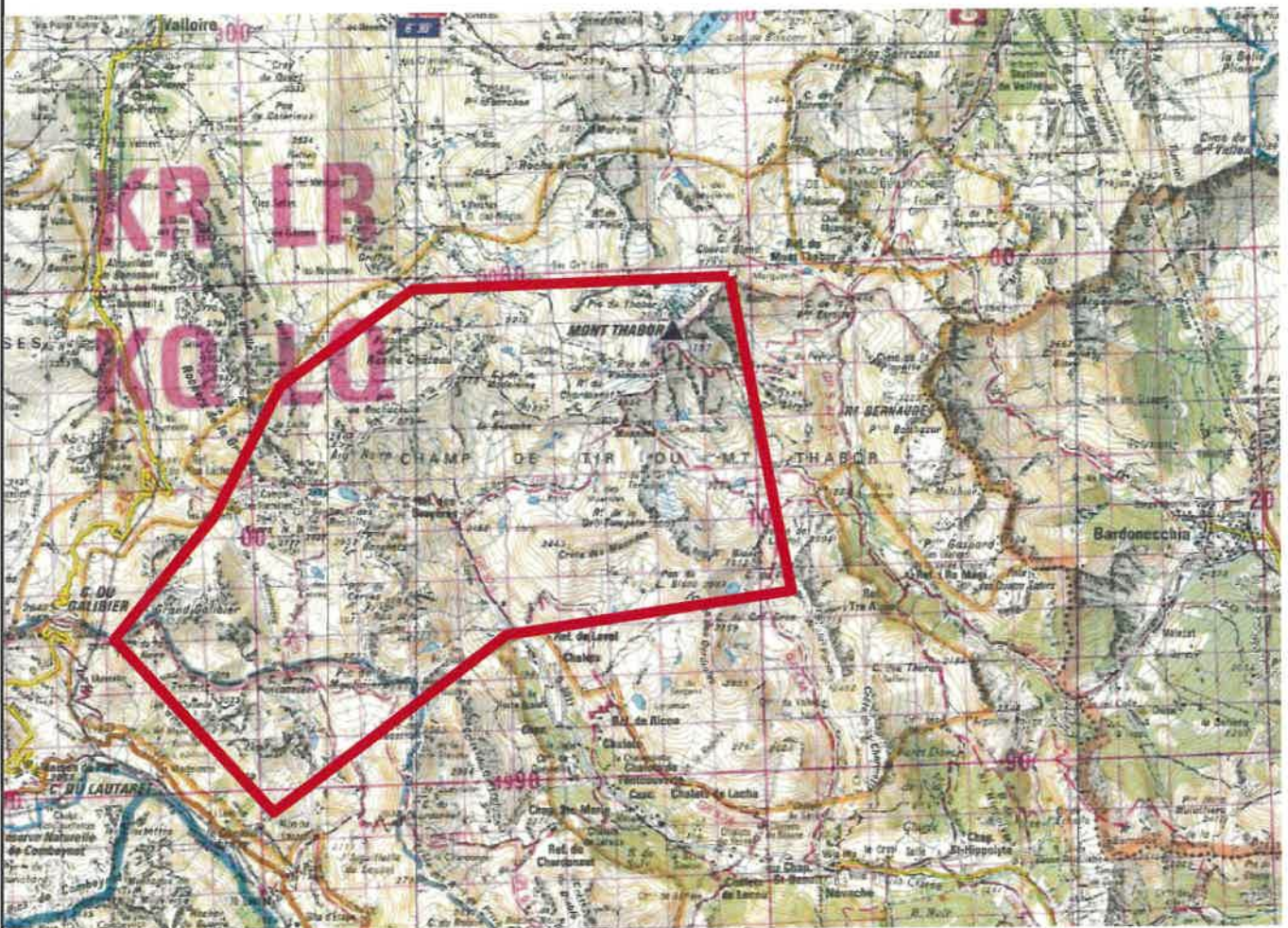
Limites de la zone interdite :

Pointe de la Tête Noire, Mont Touvet, Le Cheval Blanc, Pic du Lac Blanc, Roche Robert.

Limites de Zone interdite —

Pour tout renseignement complémentaire, téléphoner au :

06.73.90.50.33 / 06.75.41.62.82 SECOURS



Les demandes d'indemnités réclamées par la personne dont les biens auraient subi des dommages devront être déposées, aussitôt que possible dans la mairie de la commune concernée.

En cas de découverte d'un projectile non éclaté

- NE PAS TOUCHER**
- LE BALISER (pierres, branchage, etc....)**
- EN AVISER LA GENDARMERIE LA PLUS PROCHE**

PUBLIC NOTICE

LIVE FIRING EXERCISE

WILL TAKE PLACE IN THE AREA
FROM 20th NOVEMBER TILL 1st DECEMBER 2023

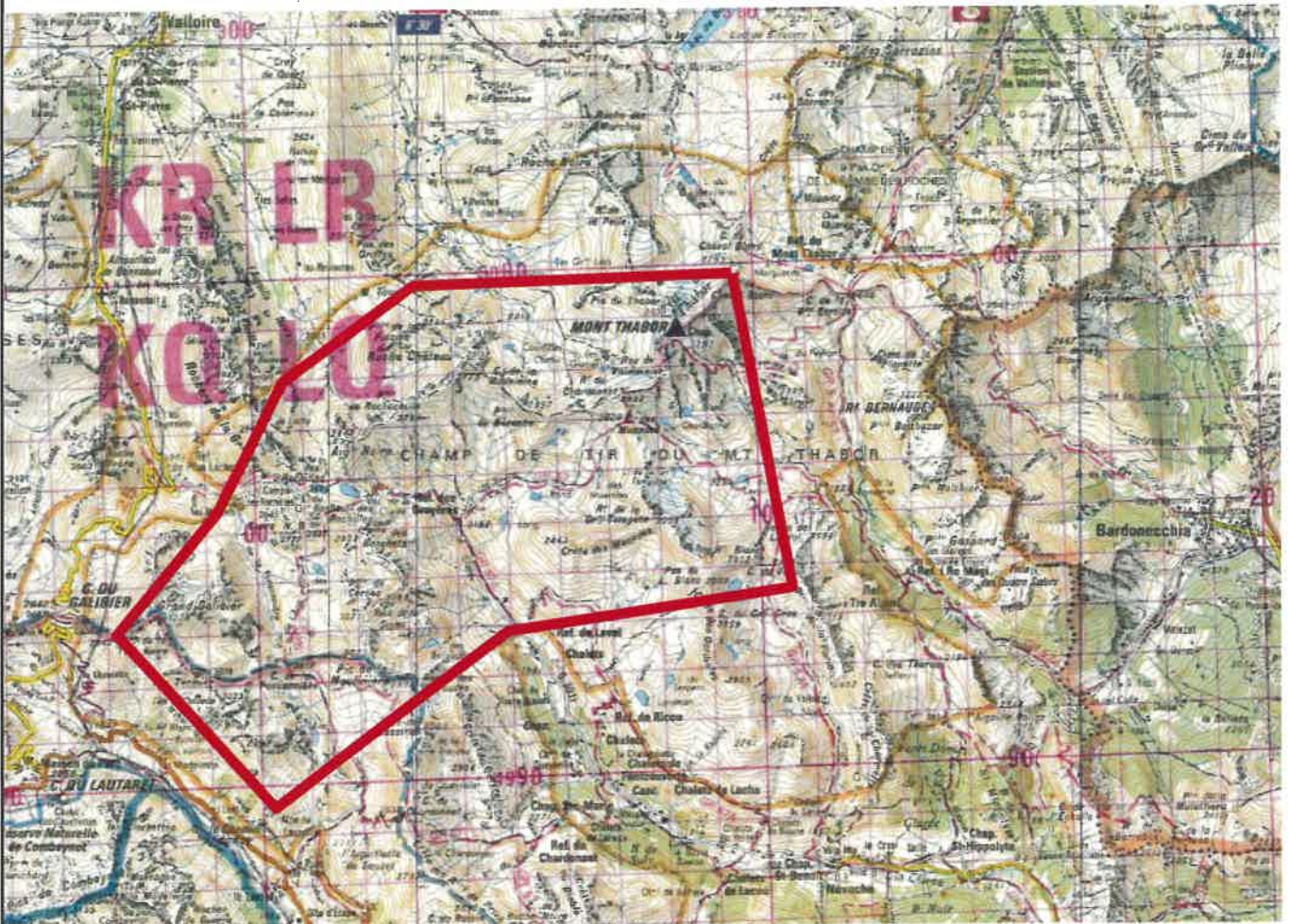
"ROCHILLES MONT-THABOR"

Boundaries of forbidden area

Pointe de la Tête Noire, Mont Touvet, Le Cheval Blanc, Pic du Lac Blanc, Roche Robert.

Boundaries of the forbidden area ———

For further information, call: **06.73.90.50.33 / 06.75.41.62.82 EMERGENCY**



In case of incidents, claims must be submitted to local Major who notice 27^e BIM staff.

IN CASE OF DISCOVERY OF ANY UNEXPLODED AMMUNITION

- DO NOT TOUCH
- MARK IT OUT
- ALERT THE NEAREST GENDARMERIE STATION

AVVISO AL PUBBLICO

ESERCITAZIONE DI ARTIGLIERIA CON TIRO A FUOCO
SVOLGIMENTO DAL 20 NOVEMBRE
AL 1^{er} DÉCEMBRE 2023
NEL GRAN CAMPO DI TIRO DELLE ALPI

"ROCHILLES MONT-THABOR"

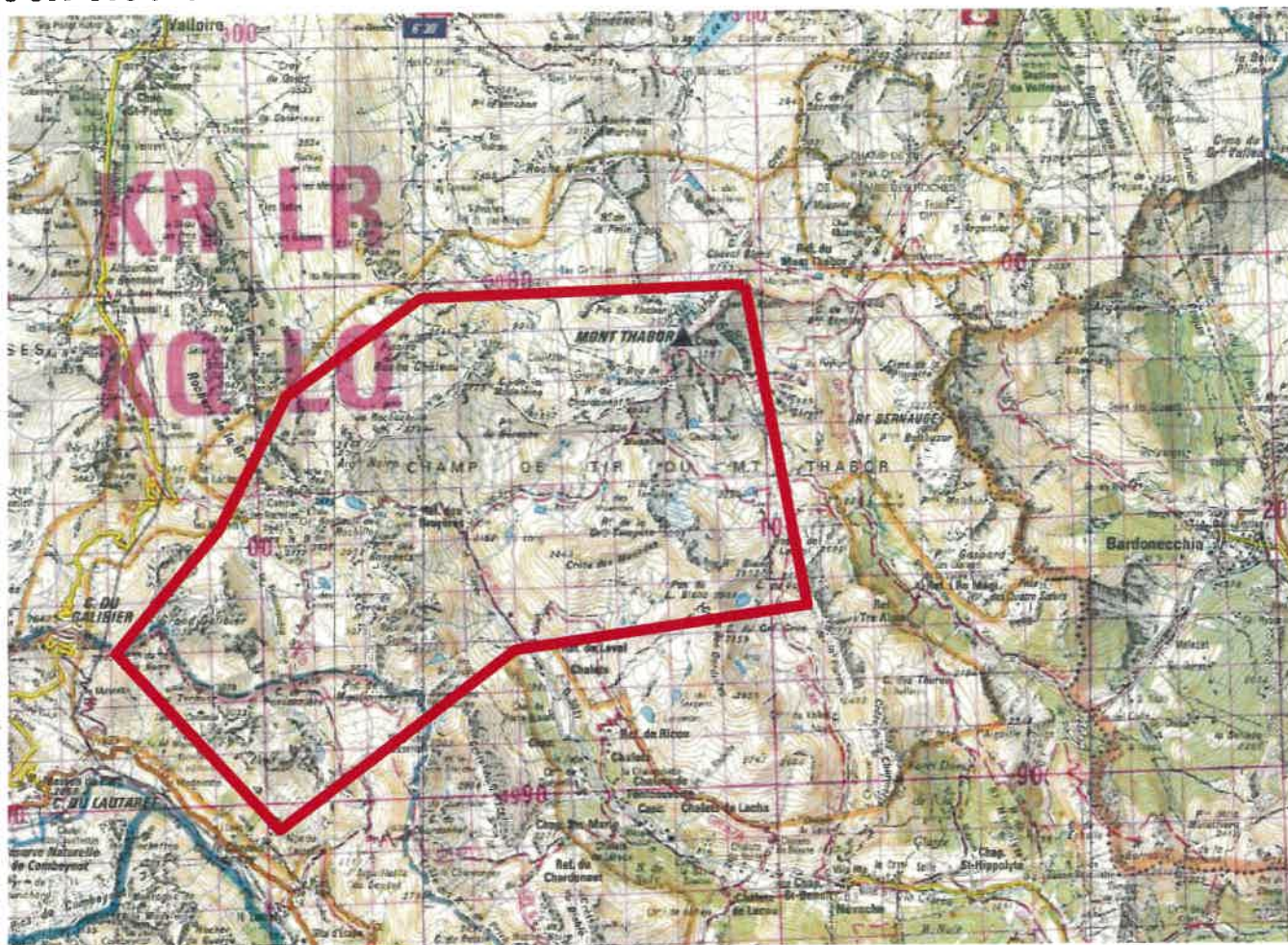
Limiti dell'area vietata ai civili:

Pointe de la Tête Noire, Mont Touvet, Le Cheval Blanc, Pic du Lac Blanc, Roche Robert.

Limiti dell'area vietata 

Per ulteriori informazioni chiamare al :

06.73.90.50.33 / 06.75.41.62.82 SOCCORSO



Le richieste di risarcimento danni dovranno essere indirizzate appena possibile allo il municipio del comune in questione.

In caso di scoperta di un proiettile inesplosivo :

- NON TOCCARE**
- DELIMITARE LA ZONA PERICOLOSA**
- AVVERTIRE LA STAZIONE DELLA GENDARMERIE LA PIU VICINA**